

COMMUNIQUE DE PRESSE

semaine 16 - Social

Loi El Khomri : Mise en garde solennelle du Medef

Le Conseil exécutif du Medef a longuement débattu hier du projet de loi El Khomri. Le projet de loi tel qu'il est ne permet plus le développement de l'emploi, seule voie efficace pour faire reculer le chômage. A contrario, **il introduit de nouvelles complexités, contraintes et sanctions**. **Il existe donc désormais une très forte défiance de l'ensemble des chefs d'entreprise sur ce projet**, qui n'est pas acceptable en l'état.

Le projet de loi doit être substantiellement corrigé sur trois aspects principaux :

- **Il faut retirer le mandatement syndical obligatoire pour négocier des accords**. On doit donner aux chefs d'entreprise la capacité de conclure des accords avec leurs salariés élus, qu'ils soient syndiqués ou non, comme dans tous les pays d'Europe.

- **En l'état, le compte personnel d'activité doit être retiré**. Il a été trop modifié au cours du premier débat sans que les conséquences en aient été évaluées. Cela nécessite un vrai travail de préparation, d'échange et d'évaluation.

- **L'obligation de la surtaxation des CDD ne doit pas être introduite**. Le gouvernement n'a pas à s'immiscer dans les discussions entre les partenaires sociaux. Non seulement la surtaxation n'est pas une solution, mais en plus, elle détruira de l'emploi.

Au-delà de ces trois obstacles à retirer impérativement, beaucoup de points techniques doivent être corrigés ou réintroduits, notamment pour les TPE, PME et ETI (décisions unilatérales, fractionnement des temps de pause, représentativité, etc.). La loi doit retrouver son ambition de réforme au service de l'emploi.

Pour **Pierre Gattaz**, président du Medef : **« Je veux redire clairement que nous ne soutiendrons pas un texte qui ne mène à rien et qui peut être vraiment contre-productif pour toutes les entreprises. Il n'est plus question aujourd'hui de continuer à faire semblant, à travailler dans une logique absurde de « donnant-donnant » qui n'a mené depuis 30 ans qu'à plus de complexité, de rigidité et de coûts pour nos entreprises, et de chômage durablement élevé. Nous avons atteint aujourd'hui notre point de rupture. Si rien ne bouge sur ce texte de loi, d'ici trois semaines, nous en tirerons les conséquences, au-delà du simple texte de la loi, sur l'ensemble du dialogue social, et le gouvernement et les députés récolteront ce qu'ils auront semé. »**